

carnets 47

PRINTEMPS 2025



**LIBERTÉ ACADÉMIQUE ET COUPES :
PASCALE DÉRY DOIT PARTIR**

DANS CE NUMÉRO

- ▷ La liberté académique aux bons vouloirs de la ministre Déry
- ▷ Profs du primaire et du secondaire : garde-à-vous!
- ▷ IA : un outil concret pour guider les syndicats
- ▷ La détresse psychologique, un mal-être tangible à cause de la précarité





Benoît Lacoursière

Benoît Lacoursière, PRÉSIDENT

La plupart des politicien·nes affirment que l'éducation est leur « première priorité » en campagne électorale. Mais lorsque cela implique des choix budgétaires ou politiques, on voit rapidement que cette priorité prend le bord. Pire, lorsque le personnel, les étudiant·es ou les parents deviennent trop critiques, l'État use de tout son attirail pour imposer sa vision et faire taire les critiques.

Au Québec, malgré une loi sur la liberté académique en milieu universitaire et malgré sa signature de l'annexe à la convention collective sur la liberté académique, Pascale Déry est intervenue dans le contenu de cours collégiaux. Froissée des réponses des collègues, elle a enclenché une enquête visant surtout à dissuader tout·e enseignant·e d'aborder la question palestinienne dans le cadre de son travail. D'autres politicien·nes ne se gênent pas pour dire qu'ils veulent que l'État se penche sur le contenu des cours ou coupe le financement des établissements où l'on critique Israël. Cela va à l'encontre du principe de la liberté académique, lequel vise justement à protéger l'enseignement supérieur contre les ingérences externes. Ce sont aux communautés académiques, le personnel enseignant au premier chef, de s'autogérer en ces matières.

Au niveau de l'éducation, dans les suites du projet de loi 47, le ministre Drainville impose, sans égard aux conventions existantes, le devoir de loyauté qui vise à censurer le personnel trop critique des directions ou du ministère. Rappelons que son prédécesseur avait fait la même chose aux parents membres des CA des centres de service scolaire.

La liberté académique est aussi attaquée frontalement aux États-Unis avec le retour de Trump. Il faut souligner le courage des communautés académiques états-uniennes dans la résistance face à cette politique.

Parlant de moyens, l'autre forme de « contrôle » de l'État sur les établissements demeure le financement. En éducation et en enseignement supérieur l'austérité est bien en marche. Le dernier budget provincial prévoit des coupes nettes de 0,7 % dans les universités. En 2025-2026, dans les cégeps, c'est plus de 150 M\$ de compressions qui devront se faire. Ces coupes sont insensées alors que les besoins sont immenses et que la fréquentation des établissements augmente. Malgré les propos de la ministre, la qualité et la capacité de développement des services seront affectées. La mobilisation devra être au rendez-vous pour faire reculer ce gouvernement usé.

D'ailleurs, ces coupes en enseignement supérieur sont les gouttes qui font déborder le vase. Elles s'ajoutent à l'ingérence et à l'intimidation ministérielle à Vanier et Dawson. La ministre Déry est incapable de défendre le réseau face à ses collègues du conseil des ministres. Pire, elle nous montre tous les jours qu'elle ne connaît pas l'enseignement supérieur, voire qu'elle ne l'aime pas. C'est pourquoi la CSN et ses fédérations de l'enseignement supérieur, dont la FNEEQ, ont réclamé récemment sa démission.



En plus de s'opposer aux attaques à la liberté académique, les membres de la FNEEQ se mobilisent pour dénoncer les coupes et l'austérité caquiste

Sommaire

- 4-5** La liberté académique aux bons vœux de la ministre Déry
- 6** Liberté académique à l'université : jamais aussi bien servis que par nous-mêmes...
- 7** Profs du primaire et du secondaire : garde-à-vous!
- 8** Être militant-e syndical-e en Colombie : un choix risqué
- 9** IA : un outil concret pour guider les syndicats
- 10** La détresse psychologique, un mal-être tangible chez les chargées et chargés de cours
- 11** Sommet santé et sécurité du travail 2025 et Bilan et perspectives en SST
- 12-15** Échos des regroupements et du caucus

CARNETS est une publication de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec.

La FNEEQ-CSN représente près de 40 000 membres dans les cégeps, les établissements d'enseignement privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN

1601, avenue De Lorimier
Montréal, (QC) H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2241 / 1 877 312-2241

fneeq.reception@csn.qc.ca

www.fneeq.qc.ca



Coordination

Martin Robert

Collaborations

Nancy Gagné, Christine Gauthier, Saleha Hedaraly, Benoît Lacoursière, Léandre Lapointe, Joseph-Fernand Ouellette, Yves de Repentigny, Martin Robert, Selma Skalli.

Conception

Martin Robert et Marie-Pier Dalpé

Impression

Imprimerie CSN

Tirage

850 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN : 978-2-923606-83-5

La liberté académique aux bons vouloirs de la ministre Déry

Par Martin Robert

La nouvelle a surpris – et choqué – la FNEEQ et ses syndicats le 3 décembre 2024 lorsque la ministre de l’Enseignement supérieur, Pascale Déry, a invoqué un « climat tendu » au Collège Dawson et au cégep Vanier, la « forçant » à déclencher une enquête administrative abusive en lien avec les enjeux entourant la question palestinienne.

Antonia Fikkert, secrétaire-trésorière du Syndicat des professeurs du Collège Dawson, se souvient très bien de l’incompréhension généralisée au collège en ce mardi noir. « C’est quelque chose de très très rare et de très extraordinaire d’avoir ce type d’attention de la ministre et de la voir scruter les affaires de notre campus, questionner les compétences spécifiques enseignées dans les cours et interpellier les profs sur leurs actions. C’est une intervention directe dans nos pratiques, alors que ça se passe bien à Dawson. » En effet, la ministre a admis être intervenue pour contester le contenu d’un cours ayant pour titre « Appartenances palestiniennes » et un second qui parlait de la « Nakba ».

C’est d’autant plus ironique que la même ministre, suivant l’adoption de la loi sur la liberté académique de son gouvernement, défendait dans une lettre d’opinion dans *Le Devoir* en janvier 2023 que « Sous aucune condition nous ne devrions tolérer la censure



dans les milieux universitaires. La censure inhibe la pensée, et la réflexion sous l’emprise de la peur entrave la poursuite de l’excellence qui est au cœur de la mission universitaire. Nous ne saurions sacrifier la liberté universitaire au nom de certaines luttes, au risque d’y perdre les deux au bout du compte. La liberté universitaire constitue le socle même sur lequel s’est construit l’enseignement supérieur et doit continuer de l’être. »

Deux ans plus tard, force est d’admettre que les beaux principes ont volé en éclat ou qu’ils sont applicables à géométrie variable. Dans son mémoire étudié en commission parlementaire, la FNEEQ avait raison de réclamer que

cette loi sur la liberté académique soit étendue au niveau collégial, mailon indissociable de l’enseignement supérieur. Parce que, malheureusement, les pressions externes exercées par l’État ne ménagent pas cet ordre d’enseignement.

À cet égard, quelques vérifications ont permis de mettre en lumière qu’avant son entrée en politique provinciale, la ministre Déry siégeait au conseil d’administration de CIJA (le Centre consultatif des relations juives et israéliennes). Cette organisation pro-Israël s’est d’ailleurs targuée d’avoir influencé et demandé à la ministre de déclencher une enquête administrative à Dawson et Vanier. Selon la FNEEQ,

cette information troublante dans les circonstances laisse présager un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts de la ministre.

À Dawson, Antonia Fikkert ne nie pas que des plaintes ou des désaccords existent dans les murs de l'établissement. « Ça fait partie de notre profession de gérer ces désaccords, c'est normal ! Il y a des enjeux sur lesquels les étudiants sont passionnés. Et nous, on a l'expertise de présenter les faits, d'aider les étudiants à avoir ces débats d'une façon respectueuse. Et il y a des mécanismes institutionnels qui fonctionnent en cas de plaintes », rappelle-t-elle.

Une enquête aux allures d'intimidation ministérielle

Les enquêteurs disposent de pouvoirs très larges, et surtout, leur mandat et leurs motivations demeurent opaques. Si l'on ignore la liste complète des

personnes rencontrées, la FNEEQ a pu discuter avec des personnes interpellées par les enquêteurs de la ministre. Toutes concluent que l'interrogatoire rappelait « une partie de pêche » où l'on aborde des enjeux imprécis et vastes comme les priorités du syndicat, le code de vie du syndicat ou la militance au sein de Teachers for Palestine, par exemple. Aussi, les membres du corps professoral « assignés à comparaître » se sont vus refuser la présence d'un représentant syndical pendant la rencontre. L'enquête prétend « faire la lumière », mais cultive l'ombre autour de son fonctionnement et de sa cueillette d'information.

Les risques de l'autocensure

Cette procédure exceptionnelle engendre une conséquence prévisible au Collège et mine la liberté académique. « L'enquête a vraiment eu un effet d'autocensure qui n'existait pas

avant décembre 2024. Pour les profs de politique comme moi, ça prend plus de courage pour soumettre et étudier certains textes plus sensibles au sujet de la culture palestinienne, par exemple. On sait qu'on peut être mené devant les enquêteurs, pour défendre nos choix pédagogiques. C'est très intimidant. Donc, c'est beaucoup plus facile de choisir quelque chose de très banal pour éviter la controverse. »

Les enseignantes et les enseignants de niveau collégial, faut-il le rappeler, forment des adultes à partir de faits. Cela n'empêche aucunement les désaccords et les discussions pour peu qu'ils soient exprimés de façon respectueuse dans un climat académique serein. « C'est ça devenir adulte au cégep. Si les débats dans un contexte pédagogique sont évités au cégep, ça déplace la discussion ailleurs, pas toujours avec encadrement ».



PHOTO : MARTIN ROBERT

Antonia Fikkert, secrétaire-trésorière du Syndicat des professeurs du Collège Dawson

Liberté académique définie par l'UNESCO

(Article 27 · Recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur)

L'exercice des libertés académiques doit être garanti aux enseignants de l'enseignement supérieur, ce qui englobe la liberté d'enseignement et de discussion en dehors de toute contrainte doctrinale, la liberté d'effectuer des recherches et d'en diffuser et publier les résultats, le droit d'exprimer librement leur opinion sur l'établissement ou le système au sein duquel ils travaillent, le droit de ne pas être soumis à la censure institutionnelle et celui de participer librement aux activités d'organisations professionnelles ou d'organisations académiques représentatives. Tous les enseignants de l'enseignement supérieur devraient pouvoir exercer leurs fonctions sans subir de discrimination d'aucune sorte ni avoir à craindre de mesures restrictives ou répressives de la part de l'État ou de toute autre source.



Nicolas Harvey, vice-président aux communications du SCCC-UQO et membre du comité sur la liberté académique de l'UQO
Romain Vanhooren, président du comité sur la liberté académique de l'UQO

Liberté académique à l'université: jamais aussi bien servis que par nous-mêmes...

Propos recueillis par
MARTIN ROBERT

Quand l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire* en juin 2022, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais (SCCC-UQO) s'est immédiatement mis au travail pour rédiger une ébauche de politique.

Rapidement, l'UQO a formé un comité sur la liberté académique, comme prescrit par la loi. L'année dernière, le chargé de cours Romain Vanhooren a soumis sa candidature pour le présider. Par vote secret, il a gagné ses élections. « Je me suis dit, si on veut que ça bouge, on est mieux de s'impliquer. Vaut mieux y aller que d'attendre qu'on nous convoque », se rappelle-t-il. Quand est venu le temps d'élaborer noir sur blanc une politique sur la liberté académique, une autre exigence prévue par la loi, le SCCC-UQO a agi selon la même stratégie. Le texte déjà travaillé par le syndicat en collaboration avec une conseillère syndicale de la FNEEQ a été soumis séance tenante, ce qui a permis d'accélérer le processus décisionnel et rédactionnel. « Les membres du comité ont modifié des petites affaires, mais 90 % de la politique est inspirée de nos écrits », se félicite le chargé de cours et membre du comité Nicolas Harvey.

Le comité sur la liberté académique formé de la direction, des personnes étudiantes, enseignantes et des

chargé-es de cours se réunit périodiquement permettant l'avancement des travaux. Mais le président Vanhooren souhaite augmenter la cadence. Le service-conseil sur la liberté académique n'est toujours pas disponible, pas plus qu'un encadré – pourtant adopté par le comité – qui serait ajouté aux plans de cours pour bien informer la communauté universitaire des contours de la politique. « C'est dans les méandres de l'administration. Il va falloir continuer à pousser pour que l'encadré soit ajouté pour septembre », s'impatiente le président. Parce que miser sur la sensibilisation, c'est rappeler que toute la communauté universitaire doit être bénéficiaire de la liberté académique. Il en va de la qualité des sujets abordés en classe et ultimement de la qualité des cours. Comme outils de vulgarisation, le comité envisage d'ailleurs la réalisation de capsules vidéo et la confection d'affiches explicatives.

Une efficacité du traitement des plaintes qui reste à prouver

À l'UQO, les délais s'étirent également

afin de rendre disponible en ligne un formulaire de plainte destiné au personnel enseignant qui se croit lésé en matière de liberté académique et qui pourra être traité par ce comité. Si la consultation de son syndicat et le dépôt d'un grief demeurent incontournables afin d'obtenir une éventuelle réparation, déposer une plainte au comité sur la liberté académique en parallèle ne coule pas de source. « On a un gros travail de promotion à faire dans les prochains mois. Il faut dire aussi que lorsqu'il y aura des plaintes, le comité de la liberté académique ne pourra que faire des recommandations à la direction de l'université », admet Nicolas Harvey.

Depuis la formation du comité, aucune plainte n'a été reçue. Nicolas Harvey croit que « lorsqu'il va y avoir un premier cas, c'est peut-être là qu'on va voir si les membres du comité sont prêts à collaborer, si on voit de la dissension ou si certains vont tenter de minimiser les choses ». L'efficacité complète du comité reste donc à mettre à l'épreuve.



Profs du primaire et du secondaire : garde-à-vous !

Selma Skalli
CONSEILLÈRE SYNDICALE

Le 9 avril 2024, la Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel était sanctionnée. Sous ses airs de vertu, cette loi impose un régime de contrôle et de surveillance dans les établissements primaires et secondaires qui dépasse de loin l'intention de prévenir et combattre les violences sexuelles.

Par sa portée démesurément vaste, cette loi pose une menace réelle à la liberté d'expression et à l'exercice par les enseignant-es de leur autonomie professionnelle dans les établissements primaires et secondaires.

Deux obligations principales sont implantées. Premièrement, la vérification obligatoire à l'embauche des « comportements pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves » survenus dans toute école du réseau primaire et secondaire public ou privé dans les 10 à 35 dernières années. Contrairement à la vérification obligatoire des antécédents judiciaires, la vérification de ces comportements cible des actes non criminels n'ayant pas à être prouvés devant un tribunal impartial. Dans un guide publié par le ministère de l'Éducation au mois de mars dernier, il est indiqué que ces comportements peuvent être intentionnels ou non, résulter d'un acte ou d'une omission, dirigés contre une personne ou pas. Bref, l'erreur de bonne foi, la maladresse, la prise de risque pédagogique qui choque ou déplaît

pourraient se trouver happées dans la catégorie de comportements devant être vérifiés à l'embauche.

Un précédent inquiétant existe déjà. L'enquête lancée en décembre 2024 par la ministre de l'Enseignement supérieur sur les campus des cégeps Dawson et Vanier se fonde sur un article de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel reprenant la même expression, soit « comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des étudiants ». Si l'on applique le principe de cohérence entre les lois voulant que l'usage de la même expression dans différentes lois désigne la même chose, le choix d'un établissement de suspendre ses cours à la suite d'un vote de grève étudiant en soutien à la Palestine ou le choix d'enseignants d'intégrer du matériel pédagogique en lien avec la Palestine dans leur cours seraient des comportements de la nature de ceux que les établissements primaires et secondaires devront désormais vérifier à l'embauche.

Deuxièmement, la loi impose aux établissements d'adopter un code d'éthique dont le contenu obligatoire est dicté par le ministère de l'Éducation. Ce guide touche une variété de sujets empiétant sur l'autonomie et la liberté d'expression des enseignant-es. Les enseignant-es doivent notamment être courtois en tout temps et s'abstenir de crier, oblitérant ainsi le fait que crier peut être une intervention pédagogique appropriée et nécessaire. L'enseignant-e doit également faire preuve de réserve dans les critiques publiques de son employeur et éviter de participer à des activités pouvant nuire directement ou indirectement à l'image ou la réputation de ce dernier. Il ou elle doit utiliser les médias sociaux de façon prudente même dans le cadre de sa vie privée. Autrement dit, en cas de doute, prière de s'abstenir de parler.

Face à une menace aussi frontale à la liberté d'expression et à l'autonomie des enseignant-es du primaire et secondaire, la mobilisation et la solidarité seront de mises.

Être militant·e syndical·e en Colombie : un choix risqué

Nancy Gagné

PROFESSEURE D'ESPAGNOL AU CÉGEP DE LÉVIS



Délégation du CISO devant les bureaux de la Fédération colombienne des travailleurs de l'éducation (FECODE)

En novembre 2024, lors d'un séjour de douze jours en Colombie, j'ai eu l'occasion de participer à une mission de solidarité ouvrière coordonnée par le CISO (Centre international de solidarité ouvrière). Cette expérience m'a permis de prendre connaissance de la situation des travailleuses et des travailleurs en Colombie en matière de droits syndicaux et de droits de la personne avec onze autres participant·es de différentes centrales québécoises. Nous avons eu l'opportunité d'échanger avec des militant·es colombien·nes sur des luttes et des enjeux d'actualité qui les affectent et ainsi favoriser le développement de liens de solidarité entre des organisations québécoises et colombiennes. Ce séjour m'a aussi permis de favoriser mon engagement personnel par un parcours expérientiel de territoires, de faire des rencontres stimulantes, mais aussi d'entrer en contact avec l'histoire, la culture et la géographie des Andes colombiennes qui n'étaient pour moi que théoriques du fait de ma profession de professeure d'espagnol.

Dans un contexte social où la démocratie, le bien-être social et la souveraineté du pays sont des combats historiques de premier ordre, la syndicalisation représente un réel défi. Encore aujourd'hui, même si les tensions se sont apaisées depuis la signature de l'Accord de paix de 2016, être syndiqué·e est un engagement à haut risque en Colombie. Des repréailles, des menaces, des enlèvements et l'atteinte à la vie sont les dangers qui guettent les militant·es. En fait, on parle ici de 3 300 syndicalistes assassiné·es entre 1973 et 2019. La syndicalisation est affaiblie par plusieurs facteurs dans ce pays : la culture antisyndicale des employé·es même, l'État, la violence envers les syndicalistes, l'absence de législation au niveau

des conditions de travail et les politiques néolibérales. Ces facteurs qui promeuvent un monde sans syndicats ni normes permettent ainsi de réguler le marché du travail.

Les nombreuses rencontres que nous avons eues lors de ce séjour nous ont permis aussi de constater les défis qu'avaient les centrales syndicales à se faire entendre auprès de leur gouvernement. Le gouvernement progressiste actuel de Gustavo Petro propose un espace de discussion avec les syndicats, mais la violence politique vécue depuis les 60 dernières années rend difficile le dialogue avec les différents acteurs inscrits dans une tradition en lien avec le conflit armé. Au sein même des centrales syndicales, on nous mentionnait que leurs principaux défis étaient la gestion des divergences d'opinions et le manque de solidarité envers les décisions démocratiquement prises.

Résilience et engagement

Nous avons fait des rencontres qui nous ont permis de constater la résilience de ce peuple. Nous avons échangé avec des gens qui s'engagent sur différents fronts pour créer un pays meilleur et exempt de violence et de conflits : des professeur·es créatif·ves qui ont déployé un programme de dialogue et d'enseignement sur la paix tout en défendant l'école publique, des avocats en droit de la personne (les gestionnaires de paix), des femmes solidaires avec des programmes politiques pour faire avancer la condition féminine, des travailleurs sociaux travaillant auprès d'anciens guérilleros qui coordonnent des rencontres réparatrices, etc. La liste est longue. Toutes et tous investis dans un même et unique but : promouvoir la paix pour un pays plus juste et équitable.

De telles expériences de séjour en solidarité internationale, nous renvoient à la figure notre statut de privilégié·es comme militant·es québécois·es, mais elles servent aussi à solidifier nos convictions. Nous devons savoir tirer profit de celui-ci pour faire une différence en étant en soutien à ces organisations, en partageant nos pratiques respectives, en s'inspirant de leur expérience, en dénonçant lorsque nécessaire et en sensibilisant comme je le fais par le biais de ce billet.

¹ BBC News Mundo (2020, 25 novembre). Por qué en Colombia no hay sindicatos (y qué tiene que ver eso con los asesinatos de líderes sociales) lien URL consulté le 18 février 2025 <https://www.bbc.com/mundo/noticias-america-latina-55060513>

IA : un outil concret pour guider les syndicats

Propos recueillis par
MARTIN ROBERT



Michèle Le Risbé a partagé des dizaines de copies de l'outil IA

Au moment où la FNEEQ déplorait en avril que « l'Instance de concertation » sur l'intelligence artificielle mise sur pied par le ministère de l'Enseignement supérieur reportait la publication de ses conclusions à la rentrée d'août 2025, la Fédération et ses regroupements s'activaient pour publier un guide concret portant sur les enjeux liés à l'IA.

« C'est plus que bienvenue », s'exclame Michèle Le Risbé, responsable des affaires pédagogiques du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS-CSN). « Dans ce dossier, c'est comme si on était funambule. Le guide de la FNEEQ permet de nous tenir, parce qu'on se sent vraiment en déséquilibre. C'est quand même intéressant parce qu'on vient s'attacher à des principes auxquels on croit tous. » Cette enseignante du département de littérature et de communication a même commandé des copies supplémentaires du guide pour partager à l'assemblée générale de son syndicat. Des copies se sont aussi retrouvées dans des assemblées départementales.

Se dégagent du document produit par la FNEEQ huit principes fondamentaux pour aiguiller le personnel enseignant de tous les niveaux qui doit désormais vivre avec les robots conversationnels florissants sur la toile. De façon proactive, il s'agit d'un outil à la disposition des syndicats de la FNEEQ et de ses membres alors qu'on observe une croissance des établissements d'enseignement qui souhaitent se doter d'un nouveau cadre réglementaire.

L'utilisation responsable, éthique, durable et sécuritaire de l'IA dans les domaines de l'éducation et l'enseignement supérieur doit reposer sur une approche critique, basée sur la précaution. Des balises claires doivent être établies autour de valeurs centrales : l'humanisme, la collégialité, la liberté académique, l'équité, la diversité et l'inclusion.

Climat de suspicion

Les personnes enseignantes sont de plus en plus nombreuses à dénoncer le climat de suspicion qui s'installe dans les classes. Qui dans le groupe demande à Chat GPT de composer en tout ou en partie son travail? Qui s'en inspire? Qui plagie? Comment les départager et les coincer si nécessaire?

« Après, ces jeunes-là, on les revoit au cours suivant. Donc, il doit y avoir une relation pédagogique de confiance. Elle est où maintenant cette relation? Elle est toute fissurée. On se met à douter, gâchant un peu notre relation avec les jeunes », déplore Michèle Le Risbé

Actuellement, les établissements agissent ou n'agissent pas dans le dossier de l'IA. C'est à géométrie variable. « Est-ce que l'institution peut m'imposer des choses prétextant que ça facilitera ma tâche? Des membres ont aussi un attrait pour ces robots. Mais moi, mon autonomie professionnelle, elle est où là-dedans », se questionne l'enseignante.

C'est en ce sens que le guide de la FNEEQ porte un regard lucide et critique sur les dérives possibles de l'IA qui ne doit jamais être imposée sans cadre réglementaire éthique ni sans consulter et impliquer les syndicats.

Au cégep de Sherbrooke, il a fallu du temps pour que la commission des études et que certains départements se penchent sur l'IA. Mais le travail avance un peu plus chaque mois. « À la limite, le guide de la FNEEQ devrait inspirer le gouvernement », blague à peine Michèle Le Risbé.

Huit principes fondamentaux pour encadrer l'IA

- 1) Agir avec prudence
- 2) Agir avec transparence
- 3) Protéger les renseignements personnels et le droit à la vie privée
- 4) Préserver l'intégrité intellectuelle et l'intégrité académique
- 5) Respecter l'autonomie professionnelle
- 6) Assurer la primauté de la relation humaine dans l'enseignement
- 7) Protéger la qualité des emplois et le bien-être au travail
- 8) Soutenir la justice sociale et environnementale



La détresse psychologique, un mal-être tangible chez les chargés et chargées de cours

Christine Gauthier

VICE-PRÉSIDENTE DE LA FNEEQ, RESPONSABLE DU GROUPEMENT UNIVERSITÉ

Comment va la santé psychologique des personnes chargées de cours qui mènent une carrière académique malgré leur position instable et leur intégration incertaine à l'université? Plutôt mal.

C'est ce qu'a révélé une enquête que nous avons menée conjointement avec le Service de santé-sécurité et d'environnement de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) auprès de 431 chargés-es de cours pour qui les contrats universitaires en enseignement représentaient leur principal emploi et leur principale source de revenus.

Qu'est-ce qui cloche?

L'enquête fait état d'une situation délicate pour les personnes participantes, alors que 56 % d'entre elles vivent un niveau élevé de détresse psychologique. Plusieurs risques psychosociaux ont pu être identifiés.

Tout d'abord, la moitié des personnes chargées de cours souffrent du déséquilibre ressenti entre les efforts déployés au travail et la reconnaissance qu'elles perçoivent. Elles sont nombreuses à reconnaître avoir une charge de travail élevée (64 %) et à mentionner que ce travail est devenu plus exigeant depuis les dernières années (70 %). Cependant, elles rendent compte également du manque de soutien social obtenu pour y faire face. De fait, ce sont 50 % des

personnes sondées qui ne se sentent pas suffisamment soutenues par leurs pairs ou par leur supérieur lorsqu'elles vivent des situations de tension. Exclues des assemblées départementales et de certains lieux décisionnels, elles peuvent aussi se sentir isolées, surtout que plusieurs d'entre elles n'ont pas accès à un bureau sur le campus.

Elles témoignent également, à 74 % d'entre elles, de l'importance des exigences émotionnelles liées à leur travail. Avec leurs étudiant-es, elles tentent de gérer le mieux possible l'afflux de demandes accrues (d'accommodements, de sollicitation par courriels, de corrections) dans un monde universitaire dopé au clientélisme et enfoncé dans le capitalisme académique. Assises sur un «siège éjectable», il leur faut à tout prix éviter les plaintes des étudiant-es, qui peuvent menacer l'obtention de contrats futurs et leur lien d'emploi à l'université.

Enfin, elles évoquent les impacts négatifs importants de la précarité et de l'incertitude des revenus sur leur vie personnelle. Ainsi, il apparaît difficile pour 67 % des personnes consultées de planifier des projets à long terme,

tels qu'avoir des enfants ou acheter une maison. L'incertitude de ne pas être réembauchées est telle que, pour 43 % d'entre elles, cela rend impossible de prendre des engagements financiers importants.

Et les solutions?

Des changements législatifs en santé et sécurité au travail imposent dorénavant aux établissements québécois d'élaborer des mécanismes de prévention qui tiennent compte des risques psychosociaux dans l'analyse de l'environnement de travail. Même si ces modifications ne sont pas parfaites, il s'agit d'une excellente nouvelle pour le milieu de l'enseignement, où les risques d'atteintes psychologiques à la santé sont largement démontrés. Pour les personnes chargées de cours, les conditions particulières de travail – dont la précarité permanente et le manque de reconnaissance réelle du travail académique – devront être considérés. L'avenir doit permettre de renverser la tendance. Et les établissements devront reconnaître les risques particuliers que vivent les personnes chargées de cours et s'engager à modifier les conditions d'emploi délétères.

SOMMET

SST 2025

Sommet santé et sécurité du travail 2025 et Bilan et perspectives en SST

Joseph-Fernand Ouellette

MEMBRE DU COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ DE LA FNEEQ

Quels constats se dégagent de cet événement? Les employeurs mêmes ne sont pas au fait des réformes. Nous avons l'occasion d'initier la mise en place des structures en SST.

Le Sommet santé et sécurité du travail (SST) 2025, organisé par plusieurs centrales syndicales, dont la CSN, ainsi que par divers groupes sociaux de défense des droits des personnes travailleuses, a réuni plus de mille participant·es à Québec les 15 et 16 avril derniers. Cet événement a couvert divers aspects du monde du travail, notamment la prévention et la réparation des lésions professionnelles. La collaboration entre les centrales syndicales a permis de démontrer l'importance de l'unité pour les membres. Nous avons partagé la juste mesure des changements et des défis en SST et avons échangé entre personnes travailleuses sur les meilleures stratégies à adopter pour prendre en charge la SST dans les milieux de travail.

Le 17 avril, la rencontre de la CSN intitulée «Bilan et Perspectives en SST» a pris la relève. Cette édition visait à couronner le processus de cinq années de mobilisation suivant la réforme des régimes de santé et de sécurité du travail (SST). Cette troisième journée fut l'occasion d'entrevoir les perspectives politiques propres à la CSN qui guideront nos actions à venir.

Quels constats se dégagent de cet événement? Les employeurs mêmes ne sont pas au fait des réformes. Nous devons nous mobiliser pour que nos membres, en période de renouvellement de leur convention collective, luttent non seulement pour l'intégration dans les textes des protections améliorant la SST, mais également pour l'implication syndicale dans le comité de SST, ainsi qu'au choix du représentant SST de l'établissement.

Une délégation des comités de la FNEEQ et de la CSN a ainsi pu participer aux différents ateliers dont :

1) Atelier sur la prévention des risques psychosociaux : Les stratégies pour identifier et gérer les risques psychosociaux au travail, tels que le stress, le harcèlement et la violence.

2) Atelier sur la gestion des accidents de travail : Les personnes participantes ont appris les procédures à suivre en cas d'accident de travail, y compris la documentation, la communication avec les autorités compétentes et le soutien aux personnes travailleuses blessées.

3) Atelier sur l'ergonomie au travail :

Cet atelier a mis l'accent sur l'importance de l'ergonomie pour prévenir les troubles musculo-squelettiques. Les personnes participantes ont exploré des techniques pour améliorer l'aménagement des postes de travail et réduire les risques de blessures.

4) Atelier sur la législation en SST :

Les personnes participantes ont examiné les nouvelles lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail, en particulier ceux qui concernent le secteur de l'enseignement.

5) Atelier sur la formation et la sensibilisation :

Cet atelier a souligné l'importance de la formation continue et de la sensibilisation des personnes travailleuses aux enjeux de SST.

Ces ateliers ont également été l'occasion d'échanger avec des collègues œuvrant dans d'autres industries afin de prendre connaissance des problématiques spécifiques et d'explorer des pistes de solutions pouvant s'appliquer dans le domaine de l'enseignement.

Infos: <https://www.csn.qc.ca/sommet-sante-et-securite-du-travail-2025/>

AUSTÉRITÉ : LE GOUVERNEMENT CAQUISTE PERSISTE ET SIGNE

Yves de Repentigny

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT CÉGEP



PHOTO : YVES LAPOINTE

Nous en avons parlé dans le numéro précédent : le gouvernement du Québec s'est remis en mode « austérité ». Aux coupes déjà évoquées dans ces pages se sont ajoutés, en novembre, un gel du recrutement et le plafonnement des heures rémunérées (autrement dit, du nombre de personnes à l'emploi d'un établissement).

Cette dernière mesure s'avère extrêmement pernicieuse, particulièrement en période de forte croissance de la population étudiante, car, même si, en principe, elle ne devrait pas affecter la hauteur des ressources à l'enseignement, les directions arguent que, si elles engagent plus de personnel enseignant, elles devront mettre à pied des employé-es de soutien ou des professionnel·les. De plus, les gens bénéficiant de congés ou de libérations financés par des sources externes comptent quand même dans les heures travaillées. Enfin, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a indiqué à certains collègues qu'il se montrait prêt à relever le plafond de celles-ci en échange... d'une extension du cadre horaire de l'enseignement régulier!

À sa réunion des 27 et 28 mars dernier, le regroupement cégep a donc dénoncé cette tentative de chantage du MES. Il y a en outre adopté une mise à jour de son plan d'action contre les compressions dans l'enseignement collégial à laquelle on a intégré la lutte contre le projet de loi 89 (Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out) et qui s'articulait notamment autour des activités du 1er mai, Journée internationale des travailleuses et des travailleurs.

Le 12 mai, coup de tonnerre : le MES a annoncé des coupes supplémentaires de 151 M\$ dans les cégeps. Le même jour, la CSN a réagi à cette décision en demandant la démission de la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry.

Intelligence artificielle (IA)

Le comité ad hoc créé par le regroupement en octobre dernier pour travailler sur l'IA a entrepris d'outiller les syndicats

à cet égard. Entre autres choses, à la réunion des 30 et 31 janvier a été votée une proposition invitant ces derniers à se doter d'une structure de travail pour traiter des questions d'intelligence artificielle. À celle des 27 et 28 mars, il y a eu présentation du document Lignes directrices et moyens pour une utilisation éthique de l'IA, qui permet de mettre en application les huit principes fondamentaux préconisés dans une brochure diffusée quelques semaines auparavant par notre fédération afin de soutenir le travail syndical local.

Par ailleurs, la CSN, en collaboration avec la FNEEQ, la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) et la Fédération des professionnel·les (FP-CSN), a réalisé deux sondages sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les milieux d'enseignement, l'un auprès des exécutifs syndicaux et l'autre auprès des membres.

Enquête à Dawson et Vanier

Le 3 décembre 2024, dans le contexte du conflit israélo-palestinien, la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, a déclenché une enquête administrative aux collègues Dawson et Vanier relativement à la sécurité de la population étudiante, alors que leurs directions n'avaient reçu aucune plainte à ce sujet. À la rentrée, elle avait déjà contacté celles-ci pour leur faire connaître ses préoccupations quant à l'étude d'œuvres littéraires palestiniennes dans des cours. Conséquemment, lors de sa réunion de janvier 2025, le regroupement cégep a dénoncé l'instrumentalisation politique du processus d'enquête; réaffirmé l'importance du respect de la liberté d'expression, de la liberté académique et de l'autonomie professionnelle; et exprimé toute sa solidarité avec le personnel enseignant des deux établissements et leurs syndicats.

Autres dossiers

Au cours des derniers mois, le regroupement a également adopté des recommandations concernant le bilan de la négociation à la table centrale et dénoncé le projet de loi 74 sur l'encadrement relatif aux personnes étudiantes étrangères de même que la décision du gouvernement Legault de suspendre le volet Diplômés du Programme de l'expérience québécoise.

TROIS ANS DEPUIS LA LOI SUR LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE, ET PUIS?

Christine Gauthier

VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ



PHOTO : YVES LAPORTE

La «Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire» a été adoptée en juin 2022. Les universités ont obtenu le mandat de rédiger une politique institutionnelle et de former un comité dont les principales tâches sont d'étudier les plaintes reçues concernant des entraves potentielles à la liberté académique et de faire de la sensibilisation pour en promouvoir son respect. La loi prévoit également que les établissements fassent une reddition de compte au gouvernement du Québec chaque année.

Via une demande d'accès à l'information, nous avons voulu savoir si les comités avaient effectué leur travail pour l'année 2023-2024... Deux constats ont particulièrement attiré notre attention.

Le premier voulant que les comités soient plutôt moribonds en ce qui concerne la gestion des plaintes. De fait, ceux-ci n'ont eu aucune plainte à traiter, sauf à l'UQAM. Or, les trois plaintes déposées ont été jugées non recevables : soit il s'agissait d'un différend provenant de l'évaluation de travaux effectués dans le cadre d'un cours ; soit cela relevait du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement. L'analyse de ces plaintes a duré entre 22 et 85 jours.

Le deuxième constat s'attarde au fait que le mandat de sensibilisation et de développement d'outils pédagogiques pour assurer la promotion et le respect de la liberté académique a été réalisé de manière très variable par les établissements. Au moins cinq universités ont affirmé ne pas avoir encore entrepris de démarches de sensibilisation, faute de temps. D'autres ont commencé à mieux informer leurs membres sur la liberté académique, par exemple sur leur site Internet. Enfin, deux d'entre elles ont pris des moyens plus ambitieux, par exemple en développant une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel.

Il faudra encore du temps pour juger du travail de ces comités au sein de nos établissements, notamment pour évaluer la portée des actions de sensibilisation. Il faut aussi éviter toute conclusion hâtive : ce n'est pas parce qu'il n'y a aucune

plainte qu'il n'y a aucun problème avec la liberté académique. L'hypothèse la plus probable étant que les personnes privilégient de recourir à leur syndicat pour les soutenir et les représenter face à des situations abusives.

Nouvelle ronde de négociation coordonnée : c'est parti!

Les syndicats du regroupement université viennent tout juste d'adopter leur nouvelle plateforme de négociation coordonnée et de signer le protocole de solidarité qui les engage à collaborer pour faire avancer les conditions de travail des personnes chargées de cours et tutrices au Québec. Plusieurs enjeux majeurs ont été identifiés, parmi lesquels :

- Lutter contre la précarisation et protéger l'intégralité du travail enseignant, notamment vis-à-vis le recours à l'intelligence artificielle et aux technologies dans l'enseignement.
- Renforcer la collégialité et les protections relatives à la liberté académique et à l'autonomie professionnelle.
- Soutenir les personnes enseignantes face à la transformation de leur travail.
- Mieux protéger la santé psychologique.

La détermination des syndicats est inébranlable pour soutenir la qualité de l'enseignement universitaire au Québec. L'avenir de la pédagogie universitaire ne repose pas sur les robots et l'intelligence artificielle, mais plutôt sur l'enrichissement des rapports humains qui soutiennent les processus d'apprentissage des étudiant-es. Pour y arriver, il faut pouvoir compter sur des personnes expérimentées, qui se sentent reconnues à leur juste valeur.

NÉGO COORDONNÉE : DEUX ENTENTES DE PLUS

Léandre Lapointe

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT PRIVÉ



PHOTO : YVES LAPOINTE

École Vanguard : victoire après la grève

À l'École Vanguard, établissement spécialisé en adaptation scolaire, les membres ont traversé une négociation tendue avec une direction rigide qui proposait plusieurs reculs inacceptables. Malgré des demandes syndicales cohérentes et bonifiées par rapport à la réalité du milieu, l'impasse a persisté durant plusieurs mois. Face à cette fermeture, les membres ont adopté à plus de 99 % un mandat de grève de cinq journées à exercer aux moments jugés opportuns. Deux journées de grève auront suffi à faire bouger la direction : les demandes syndicales ont été entendues, notamment celles concernant l'autonomie professionnelle, les balises encadrant les changements technologiques et l'enseignement à distance. À la mi-mai, les membres du syndicat ont entériné à 93 % l'hypothèse de règlement. Nos sincères félicitations à l'ensemble des membres du syndicat pour leur courage et leur détermination!



PHOTO : DOMINIQUE BOISJOLIE

Le 28 avril 2025, une première journée de grève dans l'histoire de l'École Vanguard a été tenue par les quelque 200 membres.

Collège Jean de la Mennais : une négociation en mode collaboration

La négociation au Collège Jean de la Mennais s'est déroulée dans un climat constructif, à l'opposé de celle de la ronde précédente qui avait nécessité cinq journées de grève. Le syndicat est parvenu à une entente respectant tous les éléments de la plateforme de la négociation coordonnée. Plusieurs gains méritent d'être soulignés : heures de tâches complémentaires accordées aux enseignant-es de français et d'anglais langue maternelle pour refléter la lourdeur de la correction, création d'un système de mentorat reconnu pour l'accompagnement des nouvelles et nouveaux enseignant-es, et avancées importantes dans l'organisation du travail au primaire. À l'unanimité, l'assemblée générale a accepté l'entente. Félicitations!

Une entente historique à l'ITAQ

C'est une entente historique pour les professeur-es de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), qui ont accepté à 92 % leur nouvelle convention collective. Une première négociation comme syndicat affilié à la FNEEQ, l'entente consacre une hausse salariale de 17 % à 27 %, une bonification de l'assurance collective de 25 %, et une progression accélérée dans les échelons 1 à 6, incitant les jeunes professeur-es à rester. En plus de ces gains, l'annualisation et la régularisation de 50 postes marquent un tournant majeur pour le personnel enseignant. Les membres recevront bientôt une rétroactivité salariale variant entre 16 000 \$ et 36 000 \$, selon leur échelon.

Cette entente signifie une reconnaissance équitable aux conditions de l'enseignement collégial et place enfin l'ITAQ comme une institution d'enseignement supérieur à part entière. Nul doute que cette entente jettera les bases de futures mobilisations dans le secteur de la formation technique.

LE CAUCUS PREND SA PLACE

Saleha Hedaraly

VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE DU CAUCUS DES SYNDICATS D'ÉTUDIANT-ES SALARIÉ-ES



La première année du caucus a été une année riche en essor, en engagement et en évolution. Tout d'abord, notons un changement à la coordination du caucus. En plus de l'arrivée d'une nouvelle vice-présidence, le caucus a également élu Kiersten van Vliet comme personne déléguée à la

coordination en février 2024.

Dès ses premières réunions, le caucus s'est penché sur son rôle au sein de la FNEEQ. Le caucus a présenté ses préoccupations sur la déshumanisation des personnes étudiantes internationales en présentant des témoignages concrets qui ont permis à la FNEEQ et la CSN de bonifier ses représentations sur le projet de loi 74 (encadrement relatif aux étudiants étrangers).

Le caucus a également étudié les questions d'intelligence artificielle, ses membres étant un des premiers corps d'emploi affectés par son utilisation. Et comment passer sous silence l'augmentation de la sécurité sur les campus et les pressions exercées sur les personnes étudiantes salariées par des directives de comportement adoptées sans consultation? Rappelons que ces directives leur font craindre de se rassembler et d'exprimer leurs opinions politiques, droits pourtant garantis constitutionnellement au pays.

Cependant, cela n'a pas empêché les syndicats du caucus de continuer à réclamer haut et fort de meilleures conditions de travail. CREW-CSN (Syndicat des travailleuses et travailleurs en recherche et enseignement à Concordia/Concordia Research and Education Workers Union) a obtenu une augmentation salariale de 20% en 3 ans, après la première grève de l'histoire de ce syndicat. AEEDEM/AGSEM (l'Association des étudiant-es diplômé-es employé-es de McGill/Association of Graduate Students Employed At McGill) entame bientôt la négociation des personnes surveillantes d'examen (unité 2) alors que celles de toutes les autres catégories d'emploi créées par McGill (unité 3) est déjà en cours. Rappelons que les personnes auxiliaires d'enseignement affiliées à la FNEEQ-CSN (AEEDEM/AGSEM (Unité 1) et CREW-CSN) sont les mieux rémunérées au Québec. Le Syndicat des résidentes et résidents et internes de médecine vétérinaire-CSN (SRRI) négocie toujours sa première convention collective.

Et le deuxième front ?

Les syndicats du caucus ne se contentent pas seulement de se battre pour de meilleures conditions de travail : la culture militante d'AEEDEM/AGSEM et de CREW font en sorte qu'ils se battent pour une société plus juste et égalitaire, en participant en grand nombre aux manifestations (p. ex. : contre le projet de loi 89) ou en prenant position sur des sujets d'actualités (p. ex : boycott d'Amazon). Ainsi, AEEDEM/AGSEM a organisé un grand rallye contre l'austérité le 17 mars dernier pour dénoncer l'austérité imposée par McGill. Cette lutte est une priorité, leurs postes non permanents et à temps partiel étant un des premiers affectés dans un contexte de coupes budgétaires dans les universités.

Parallèlement, l'intégration du caucus à la FNEEQ se poursuit. Le caucus a participé aux travaux du Comité BF2 et a formé un Comité de travail sur le caucus, pour continuer de travailler sur le rayonnement du caucus comme espace politique d'importance pour les personnes étudiantes salariées.



Le 17 avril 2025, un rallye contre l'austérité a été organisé par AGSEM

ÊTRE
RE
HUMAIN

NON à l'austérité caquiste



Membres de la FNEEQ

Découvrez les avantages de notre partenariat

Demandez une soumission
beneva.ca/fneeq 1 855 441-6016

beneva

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS



C'est gratuit :

- assistance routière*
- assistance juridique
- assistance psychologique en cas de sinistre

Les gens qui protègent des gens

* En combinant assurance auto et habitation | Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent.
© Beneva inc. 2025 ¹⁰ Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.